

## **Réunion du Comité Syndical du 22 NOVEMBRE 2016** **COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

Date de la convocation : 10 Novembre 2016

Président de séance : Monsieur Gilles BENOIT (Commune de Saint-Eloy-de-Gy)

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique TELLIEZ (Commune de Saint-Doulchard)

Présents avec voix délibérative : M. GIROUARD (Allouis) ; M. ACOLAS (Avord) ; Mme LE MEE (Azy) ; M. BAUDON (Baugy) ; M. CHALOPIN (Berry-Bouy) ; M. TINAT (Bourges) ; M. BOUGRAT (Brécy) ; M. GOUVERNAIRE (Chaumoux-Marcilly) ; M. KERVELLA (Etréchy) ; M. POLICARD (Farges-en-Septaine) ; M. RIVAUD (Foëcy) ; M. BENARD (Fussy) ; Mme RASSION (La Chapelle-Saint-Ursin) ; M. LELOUP (Les Aix d'Angillon) ; M. DUPERAT (Marmagne) ; M. BLIAUT (Mehun-sur-Yèvre) ; M. BLAIN (Menetou-Salon) ; M. PASSE (Montigny) ; M. MAROT (Morogues) ; M. RIPARD (Moulins-sur-Yèvre) ; M. LANZARONE (Nohant-en-Goût) ; Mme PICARD (Parassy) ; M. PARFAIT (Pigny) ; M. LETOURMY (Quantilly) ; M. DESROCHES (Rians) ; Mme SAISSSELIN (Saint-Céols) ; M. TELLIEZ (Saint-Doulchard) ; M. BENOIT (Saint-Eloy-de-Gy) ; M. BARON (Sainte-Solange) ; M. AUMERICER (Saint-Georges-sur-Moulon) ; Mme LEBLANC (Saint-Michel-de-Volangis) ; M. OZON (Saint-Palais) ; M. de PAUL (Soulangis) ; M. TERNIER (Vasselay) ; M. COSSON (Vignoux-sous-les-Aix) ; Mme TORCHY (Vignoux-sur-Barangeon) ; M. VAGNAT (Villequiers).

Présents sans voix délibérative : M. POISSON (Fussy) ; M. TAUPIN (Marmagne) ; Mme TAILLANDIER (Menetou-Salon) ; M. FABRE (Moulins-sur-Yèvre) ; M. GENESTE (Pigny) ; Mme GUILLAUDEAU (Rians).

Absents excusés : M. THEBAULT (Allogny) ; M. BLANC (Bourges) ; M. SARREAU (Etréchy) ; Mme URBAIN (Humbligny) ; M. SALAK (Mehun-sur-Yèvre) ; Mme LESPAGNOL (Nohant-en-Goût) ; M. MACHADO (Saint-Georges-sur-Moulon) ; M. DOHOLLOU et Mme DANCHOT (Saint-Germain-du-Puy) ; M. DUTEIL (Saint-Martin-d'Auxigny) ; Mme HOVASSE PRELY (Vierzon) ; M. ROMAIN (Villequiers).

Pouvoirs : M. DOHOLLOU (Saint-Germain-du-Puy) à M. COSSON (Vignoux-sous-les-Aix) ; M. DUTEIL (Saint-Martin-d'Auxigny) à M. BENOIT (Saint-Eloy-de-Gy).



Monsieur Gilles BENOIT, Président ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint.

### Désignation du secrétaire de séance

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur Dominique TELLIEZ (Commune de Saint-Doulchard) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

### Approbation du compte-rendu

Monsieur BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant le compte-rendu ;

Madame RASSION constate un problème de date sur le support de présentation.

En l'absence de remarques complémentaires, le compte-rendu du 13/09/2016 est approuvé à l'unanimité.

### Stage Ingénieur 2017 (Délibération présentée par M. BENARD)

#### Projet de délibération n° 20 / 2016

##### Stage Ingénieur 2017 :

Le Président expose :

Considérant le programme d'actions du Contrat Territorial du Bassin de l'Yèvre 2016-2020, le ou la stagiaire aura en charge le développement de projet lié à une ou plusieurs actions prévues pour les années 2018-2019.

Il est proposé au comité syndical :

- d'accueillir un/une stagiaire pour une période de 6 mois ;
- de fixer le montant mensuel du stagiaire, selon la réglementation en vigueur, dès le premier jour de stage ;
- de rembourser, sur justificatifs, les frais de déplacement et de repas engagés dans le cadre de ce stage ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce stage.

Pour : 39

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.**

Monsieur JOLIVET précise qu'il faudra bien cibler le site pilote afin d'avoir un sujet de stage précis et intéressant menant à la mise en œuvre de l'action. Il mentionne qu'il y a 4 actions potentielles mais encore des incertitudes qui devront être levées avant fin 2016. Par exemple, pour l'action de restauration sur l'Auxigny, la Commune projette également un projet potentiellement conciliable à l'action, mais actuellement « en attente ».

Monsieur JOLIVET indique qu'il faudra ainsi « murir » la thématique du stage ingénieur 2017 pour que le stage apporte autant au stagiaire qu'au syndicat.

### Stage 2017 (Délibération présentée par M. BENARD)

#### Projet de délibération n° 21 / 2016

##### Stage 2017 :

Le Président expose :

Considérant les projets de la collectivité liés à ses statuts, le ou la stagiaire aura en charge le développement d'un projet de restauration, de suivi, d'étude en lien avec l'amélioration écologique des milieux aquatiques ou la prévention des risques inondations.

Il est proposé au comité syndical :

- d'accueillir un/une stagiaire pour une période maximum de 3 mois en vue de réaliser les missions présentées ci-dessus ;
- de fixer le montant mensuel du stagiaire, selon la réglementation en vigueur, dès le premier jour de stage ;
- de rembourser, sur justificatifs, les frais de déplacement et de repas engagés dans le cadre de ce stage ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce stage.



Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.**

M. JOLIVET indique que la thématique du stage proposé pourrait être liée au « Ruisseau de la Chée » (validée depuis peu par l'administration). Suite à une réunion en sous préfecture, le stagiaire en partenariat avec Commune, Association pourrait réaliser un diagnostic du cours d'eau en assimilant notamment une connaissance précise de terrain.

M. BENOIT explique qu'il s'agit ici d'une volonté pour le syndicat d'aborder le volet des inondations en vue de la GEMAPI.

**Demande de subvention « actions année 2 (2017) Contrat Territorial (Délibération présentée par M. BENOIT)**

**Projet de délibération n° 22 / 2016**

**Demande de subvention « actions année 2 (2017) Contrat Territorial » :**

Le Président expose :

Considérant l'engagement dans une démarche territoriale pour améliorer l'état des milieux aquatiques, répondant ainsi à des objectifs réglementaires d'atteinte de bon état des eaux fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) ;

Considérant le programme d'actions 2016-2020 déclaré d'intérêt général par arrêté préfectoral n°2015-01-1055 du 8 octobre 2015 ;

Considérant que ce Contrat Territorial prévoit les soutiens financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental du Cher ;

Il est demandé au Comité Syndical :

- de réaliser une (des) demande(s) d'aide financière pour les actions de l'année 2 (2017) du Contrat Territorial du bassin de l'Yèvre auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Régional Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental du Cher suivant le programme prévisionnel inscrit dans le Contrat Territorial.

<b>Montant prévisionnel des actions <u>année 2 (2017)</u> du Contrat Territorial du Bassin de l'Yèvre</b>		
<b>Cocontractants du Contrat Territorial</b>	<b>Coût global 2017 prévisionnel (€ TTC) : <i>travaux, étude(s), suivi</i></b>	<b>Pourcentage de prise en charge</b>
Agence de l'Eau Loire Bretagne	394 008 €	66.36 %
Conseil Régional Centre-Val de Loire	38 352 €	6.46 %
Conseil Départemental du Cher	38 904 €	6.55 %
Autofinancement	122 496 €	20.63 %
<b>TOTAL</b>	<b>593 760 €</b>	<b>100 %</b>

Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.**

M. BENOIT en profite pour revenir sur la signature du Contrat Territorial le 19 Octobre 2016. Il regrette le faible taux de présence des délégués mais indique un très bon retour des partenaires, élus, associations suite aux différents échanges. Il précise les allocutions du Directeur de l'Agence de l'Eau, les vice-présidents du Département et de la Région. Il mentionne une présentation très claire donc compréhensible par tous donnant une image très positive du SIVY.

M. JOLIVET ajoute que l'horaire proposé en fonction des emplois des délégués peut être difficile pour se libérer. Il stipule également lors de cette cérémonie l'intervention de Monsieur TINAT délégué de la Ville de Bourges.

M. PASSE (Quantilly) s'interroge par rapport au montant des cotisations des communes et les demandes de subventions.

M. BENOIT et M. JOLIVET indiquent que les demandes financières sont réalisées sur le plafond prévisionnel des subventions. Ils précisent que la réalité des montants dépensés dépendra des offres en faisant le nécessaire pour amoindrir les coûts en préservant la qualité prévue aux cahiers des charges. Les montants des cotisations restent stables et sont « lissés » sur les 5 années de programme.



**Projet de délibération n° 23 / 2016**

**Etude d'aide à la décision pour l'acquisition foncière d'une zone humide :**

Le Président expose :

Vu l'ordre du jour et le compte-rendu du Comité Syndical du 13 Septembre 2016 concernant la discussion d'acquisition foncière et l'accord de principe des élus concernant l'étude du projet, les coûts et moyens... ;

Vu la visite technique du SIVY réalisée le 7 octobre 2016, accompagné par le Conservatoire des Espaces Naturels, Nature 18, l'ASTER du Conseil Départemental du Cher et le SAGE Yèvre-Auron ;

Vu la proposition d'étude de NATURE 18 concernant la réalisation d'un document d'aide à la décision illustré de photos et cartographies comprenant :

- Un état des lieux environnemental, social, réglementaire et administratif ;
- Une pré-étude d'habitat avec appréciation de la fonctionnalité écologique des milieux ;
- Une pré-étude faunistique (oiseaux, amphibiens...) ;
- Une analyse du potentiel de réhabilitation des habitats naturels selon plusieurs scénarios, avec estimation des coûts ;
- Présentation de quelques cas de réhabilitation écologique de peupleraies en France ;
- Une appréciation du potentiel de valorisation pédagogique et sensibilisation du grand public, avec estimation des coûts ;
- Une revue des aides financières et subventions.

Il est proposé au comité syndical :

- d'accepter et de réaliser l'étude proposée par NATURE 18 en 2017 d'un montant de 3 800 € ;
- d'imputer la dépense au compte 617 du budget 2017 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette étude ;
- d'autoriser le Président à faire toute demande permettant l'accompagnement financier du projet, auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou de tout autre financeur potentiel.

Suite à la demande de M. FABRE (Commune de Moulins-sur-Yèvre) concernant la carte de localisation, les diapositives du Conseil Syndical du 13 Septembre 2016 sont remises ci-dessous dans le compte-rendu.

**DISCUSSION ACQUISITION FONCIÈRE**

**DISCUSSION ACQUISITION FONCIÈRE**

✓ **Proposition d'acquisition foncière (Orientation Agence de l'eau – transfert courrier)**  
**« Zone Humide » sur la commune St-Germain-du-Puy (amont des marais de Bourges)**

Peupleraie traitée en 2012/2014, Périmètre : 23ha,

Classement : zone humide SAGE Yèvre-Auron, PPRinondation, espace de submersion au PLU

**Situation foncière actuelle :** Mise en vente par M. HATTIER sans acquéreur actuellement  
Expert forestier : S. CHATON (89). Motivation par l'Agence de l'eau (financements) et le SAGE Yèvre-Auron





## DISCUSSION ACQUISITION FONCIERE

### Proposition d'acquisition foncière

**Situation « écologique » :** Secteur de peupleraies (rejets), tendance à la **Mégaphorbiaie** (évolution de la zone humide), Trois cours d'eau : **Yèvre**, Canal de **Déssechement**, **Yèvre**

**Potentielle pour le SIVY :** protection d'une zone « classée » zones humides ; historiquement riche, liée aux inondations proche de l'agglomération berruyère ; intérêt pour développer des projets d'ordre pédagogiques : Parcours pédagogiques, visites documentées avec panneaux, développement d'une pépinière pseudo-naturelle pour les riverains, terrain d'expérimentations,....



## DISCUSSION ACQUISITION FONCIERE

### Possibilités financières « affichée » de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

#### → Restaurer ou recréer les zones humides dégradées

Inventaire des zones humides	80 %	Dans le territoire d'un SAGE ou d'un contrat territorial
Travaux de restauration des zones humides	60 %	Contrat territorial ou convention de gestion durable
Etudes foncières	80 %	
Animation et veille foncière	60 %	
Acquisition de zones humides	80 %	
Avance remboursable aux Safer pour l'acquisition de zones humides	100 %	Remboursable dans un délai maximum de 2 ans

#### → Préserver et maintenir en bon état les milieux aquatiques

Travaux d'entretien des cours d'eau ou des zones humides	40 %	Contrat territorial ou convention de gestion durable
Mesures agro-environnementales (liste des engagements unitaires éligibles validée par le conseil d'administration)	50 %	du montant défini dans les PCRR : cofinancement obligatoire

#### Propositions fin 2016/début 2017

- Analyse en interne de l'acquisition foncière du SIVY : but, objectifs, possibilités, ...

- Proposition d'une prestation pour évaluer le coût de l'acquisition foncière,

- Lancement d'une prestation pour la connaissance écologique plus précise du site, la restauration du site (ancienne peupleraie), le développement d'aménagements pour l'ouverture au public,

Eventuelle visite du site aux élus pour l'automne 2016

M. POLICARD (Commune de Farges-en-Septaine) intervient en faisant part de son incompréhension liée à ce qui avait été indiqué lors du conseil du septembre et mentionne qu'un avis aurait du être demandé avant de faire une étude.

M. BENOIT indique la difficulté de dire le montage d'un projet ou non et donc la réalisation de cette étude d'aide à la décision aidera le SIVY à prendre position par rapport à cette opportunité.

M. POLICARD (Commune de Farges-en-Septaine) pense que l'étude n'aura pas d'intérêt et qu'il s'agit dans un premier temps de prendre connaissance du montant auquel le propriétaire souhaite vendre ses parcelles.

M. JOLIVET invite les délégués à relire le compte-rendu du Conseil du 16 septembre et signale qu'il y a probablement eu une incompréhension lors de cette réunion ou il avait été expliqué le contexte. Les conclusions semblaient porter sur l'éventualité de la réalisation d'une étude pour décider de l'intérêt à acquérir ce site ou non.

Il précise que si le syndicat s'oriente vers une acquisition foncière, il devra bénéficier d'aides financières extérieures, et pour cela, il est indispensable de passer par une étude et pour présenter un projet structuré validant notamment le contexte de la zone humide, l'intérêt de l'acquisition et projetant la gestion du site sur le long terme auprès du financeur.

M. TELLIEZ (Commune de Saint-Doulchard) s'interroge également sur l'étude.

Mme RASSION (Commune de la Chapelle Saint-Ursin) demande la durée de l'étude.

Mme PICARD (Commune de Parassy), travaillant à NATURE 18, indique que l'étude sera produite au fur et à mesure étant donné que le maître d'ouvrage souhaite un rendu rapide, mais que les volets d'analyse biologique de l'étude ne pourront être réalisés qu'en période propice, à partir du printemps/été.

M. de PAUL (Commune de Soulangis) demande si le propriétaire est au courant de la réalisation de cette étude.

M. JOLIVET indique que les relations avec le propriétaire se font actuellement par le biais de son expert forestier qui lui, est au courant, une convention devra être mise en place signifiant l'approbation du propriétaire pour la réalisation de l'étude.

Mme RASSION (Commune de la Chapelle Saint-URSIN) demande si le SIVY est déjà propriétaire.

M. BENOIT indique que non mais ses compétences le lui permettent.

M. TAUPIN (Commune de Marmagne) indique d'être vigilant sur le prix de l'acquisition, prenant pour exemple une parcelle rachetée, trop chère selon lui, par le Conservatoire des Espaces Naturels sur sa Commune il y a quelques années.

M. BENOIT insiste qu'il est hors de question d'acquérir une zone surévaluée.

M. JOLIVET précise la possibilité que la parcelle trouve acquéreur d'ici la fin de l'étude, c'est pourquoi les résultats devront être partiellement transposables à d'autres secteurs du bassin.

M. POLICARD (Commune de Farges-en-Septaine) précise qu'il est inutile de faire l'étude si l'acquisition foncière est trop élevée.

M. FABRE (Commune de Moulins-sur-Yèvre) mentionne également les charges foncières et l'entretien, et demande pourquoi la prestation a été mise dans les mains de Nature 18.

M. JOLIVET réexplique partiellement le contexte : l'expert foncier avait sollicité l'AELB pour l'achat de cette parcelle, elle a indiqué de voir avec le SIVY et de voir les opportunités, zone fonctionnelle ? milieu intéressant ? ... Suite au conseil de septembre 2016, un groupe technique local s'est réuni sur site (en octobre), les conclusions se sont portées vers l'élaboration d'une petite étude. Il précise qu'il est apparu naturel de mettre cette étude dans les mains d'un organisme local, et que si un projet se développe, il apparaît intéressant qu'il soit adopté et qu'y participe les organismes locaux liés à l'environnement.

M. RIPARD (Commune de Moulins-sur-Yèvre) indique de grosses difficultés d'accès à la parcelle.

M. JOLIVET confirme que l'accès à des engins lourds peut-être complexe.



M. MAROT (Commune de Morogues) demande si d'autres propositions d'achat ont été réalisées auprès de l'expert foncier.

M. RIPARD (Commune de Moulins-sur-Yèvre) indique que d'après ses sources, des propriétaires étaient intéressés.

M. BOUGRAT (Commune de Brécy) mentionne qu'il faut se renseigner du prix de la parcelle.

Pour : 24

Contre : 07

Abstention(s) : 08

**La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.**

Mme PICARD (Parassy) travaillant à Nature 18 s'abstient pour le vote de la délibération.

M. BENOIT indique comprendre les réticences et encourage le débat qui, selon lui, est indicateur d'une collectivité à la démocratie vivante et forte ; il précise qu'à la vue des débats et des votes, il ne décidera de la signature du devis qu'une fois le montant de vente envisagé.

**Participation au frais de mise en place d'un équipement provisoire pour le fonctionnement réglementaire de l'ouvrage hydraulique dit « Dournon » (clapet basculant) (Délibération présentée par M. COSSON)**

**Projet de délibération sur table n° 24 / 2016**

**Participation au frais de mise en place d'un équipement provisoire pour le fonctionnement réglementaire de l'ouvrage hydraulique dit « de Dournon » [clapet basculant]**

Le Président expose :

Vu l'historique d'intervention de la collectivité concernant l'ouvrage hydraulique (clapet automatique) dit « Dournon », sur la commune de Vierzon, construction portée par le SIAAVY (Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration et l'Assainissement de la Vallée de l'Yèvre), entre 1972 et 1973,

Vu les campagnes successives d'entretien et d'aménagement du site réalisé par le Syndicat SIAAVY jusqu'en 2008 et du SIVY (2014),

Vu l'état actuel de l'ouvrage, qui présente un état de dégradation portant atteinte à son bon fonctionnement et ne permet plus le maintien de la côte maximale dont peu bénéficier le propriétaire de la centrale-hydroélectrique des Forges pour l'alimentation et la pleine capacité productive des turbines,

Vu le préjudice financier potentiel,

Vu la réglementation en vigueur qui impose la restauration de la continuité piscicole et sédimentaire du site et donc une mise au norme de l'ouvrage à cet effet,

Vu l'étude en cours portée par le SIVY, démarrée en 2016, qui s'acheminera par la mise en œuvre d'un projet d'ensemble permettant, la mise aux normes du site dans un délai de 5 ans,

Il est proposé au comité syndical :

- de financer 50% de l'aménagement provisoire (type treuil), réalisé par le propriétaire de la micro-centrale, permettant de maintenir le niveau à la côte légale ;
- de signer une convention spécifique précisant le partage du coût et fixant la gestion de l'aménagement à l'utilisateur (propriétaire de la micro-centrale) ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires pour l'acceptation et la réalisation des travaux ;
- d'imputer la dépense au compte 615231 du budget 2016.

Pour : 39

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.**

M. DESROCHES (Commune de Rians) demande des précisions sur l'aménagement.

M. JOLIVET indique qu'il s'agit d'un treuil, qui permet le maintien du clapet en position « haute », à la côte autorisée en période de basses eaux, une manette automatique débloque le câble et redonne une fonctionnalité « mobile » au clapet en période de débit hors basses eaux. Cette solution est provisoire, elle permettra d'attendre le bon déroulement de l'étude.

M. BENOIT explique qu'on ne peut faire abstraction des actions du passé des syndicats.



Monsieur BENOIT laisse la parole aux techniciens de rivière pour aborder les différents points d'actualité.

## POINT D'ACTUALITE DU SYNDICAT

Monsieur JOLIVET indique que dans l'espace actualité du site internet un blog est tenu par les techniciens pour partager les différents travaux, interventions du SIVY.

### Etude, travaux et prestations diverses

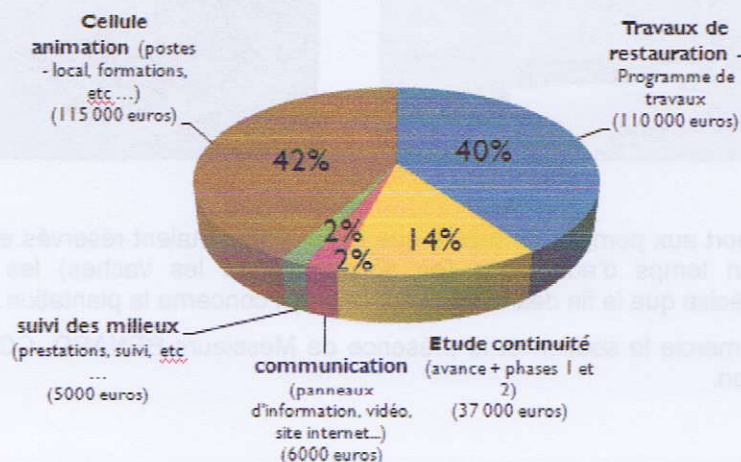
Monsieur JOLIVET rappelle les différentes actions réalisées, en cours et à reporter :

n° action	Commune	Rivière	Code d'action	Description sommaire	Linéaire / unité	Validité technique	Signatures conventions	Degré de réalisation	Remarque
1	Sainte-Solange	Ouatier	PLT1	Étude 2015 ; création d'un lit d'étiage	250m			terminée	100m
2	Sainte-Solange	Ouatier	R2	Étude 2015 Création d'une ripisylve, action 1	100m			Début déc	100m
3	Sainte-Solange	Ouatier	O	Nouvelle gestion du vannage communal	/			terminée	Passage en conseil municipal
4	Morogues	colin	R1	Restauration légère de la ripisylve	100m			terminée	Gestion embâcles
5	Les Aix d'Angillon	colin	EMB	Action embâcles	150m			terminée	2 points d'interventions
6	Sainte-Solange	colin	R2	Action plantation ripisylve fonctionnelle	550m		En cours	Début déc	300 à 350m sur 550m
7	Berry-Bouy	Annain	O	Convention de gestion de vanne	/			automne	Visite et étude en août 2016
8	Berry-Bouy	Annain	ABR	Aménagement d'abreuvoirs	2			terminée	
9	Berry-Bouy	Annain	CLO	Aménagement d'une clôture pour l'élevage	1040m			terminée	
10	Allouis/B.B/Mehun	Annain	O	Suppression d'une chute, pont communal	/			terminée	marché gré à gré en sept
11	Berry-Bouy	Annain	FRB	Aménagement de gué à bétail	1	davantage		terminée	
12	Allouis / Mehun	rannain	ABR	Aménagement d'abreuvoirs	4			terminée	7 gués ;
13	Allouis / Mehun	Annain	CLO	Aménagement d'une clôture pour l'élevage	920m			terminée	5 descentes aménagées ;
14	Allouis / Mehun	l'annain	R2	Plantation d'une ripisylve fonctionnelle	1100m	moins		Nov/déc	13 pompes de prairies ;
15	Allouis / Mehun	rannain	ABR	Aménagement d'abreuvoirs	2			terminée	1 pompe solaire
16	Allouis / Mehun	Annain	CLO	Aménagement d'une clôture pour l'élevage	1700m			terminée	1,5km clôtures fixes ;
17	Allouis / Mehun	annain	R2	Plantation d'une ripisylve fonctionnelle	550m	moins		Nov/déc	2km clôtures électriques ;
18	Allouis / Mehun	Annain	O	Suppression d'une chute liée à un gué sauvage /	/			terminée	Réaménagement de gué
19	Allouis / Mehun	Annain	O	Suppression d'une chute, ancien abreuvoir	/			En cours	Analyse en août 2016
20	Mehun	l'annain	R2	Plantation d'une ripisylve en partie communale	150m				Projet en attente
21	Baugy	Yèvre	O	Convention de gestion de vannes	/				En attente
22	Baugy / Farges	Yèvre	O	Convention de Gestion de vanne	/				Étude à l'automne
23	Savigny-en-S	Yèvre	EMB	Gestion, traitement d'embâcles	200m			terminée	Déplacement action – sur l'Yèvre
24	Farges-en-Septaine	Villabon	O	Convention de gestion de vanne	/			terminée	Plus de vanne sur site
25	Vierzon	l'Yèvre	PLT1	Aménagement d'un chenal, restauration de lit	200m			Report à 2017	Étude SIVY 2015, changement d'action
26	Mehun-sur-Yèvre	Annain	EtAD	Étude continuité	> 5 ouvr				
27	Mehun-sur-Yèvre	Yèvre	EtAD	Étude continuité	1 ouvrage			En cours	Une seule étude, démarrage le 27 juin 2016
28	Vierzon	Yèvre	EtAD	Étude continuité	4 à 5 ouvr				
Suivi				Masse d'eau Annain, CARHYCE, acquisition de matériel				En cours	Modifications
Communication				Création site internet, plaquettes, panneaux d'information				En cours	Modifications

Il précise différents montants :

- Total des montants « notifiés » (2016/2017) : 450 000 €
- Total des montants « dépensés » : 265 000 €
- Total des financements attendus : 320 000 €
- Total des financements perçus (acomptes 2016) : 53 000 €

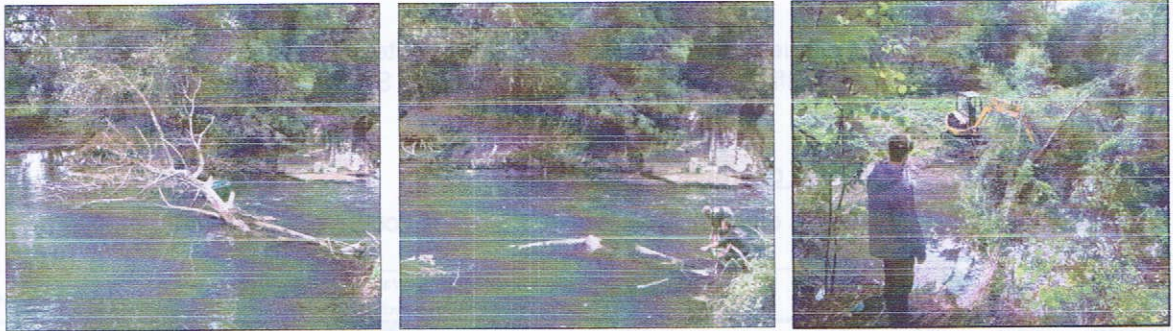
Via le schéma ci-dessous il détaille les montants dépensés :





### **Embâcles : Commune de Mehun-sur-Yèvre**

Monsieur JOLIVET indique la fin des travaux d'embâcles pour l'année 2016 et notamment sur la Commune de Mehun-sur-Yèvre au Moulin de Crécy.



Il précise pour l'année 2016 l'enlèvement par l'entreprise ATGER ARBORISTES de 130 m<sup>3</sup> sur l'Yèvre et le Colin. Il mentionne également le début des prospections pour 2017 avec par exemple un embâcle sur la Commune de Vignoux-sur-Barangeon, vu avec Mme TORCHY.



### **Aménagements agricoles : Annain - Communes Allouis / Mehun-sur-Yèvre et Berry-Bouy**

Monsieur VISI précise sur l'ensemble des travaux une très bonne collaboration avec les entreprises, et la bonne rédaction des cahiers des charges même si les chantiers demandent des ajustements.

Il rappelle la réalisation chez deux éleveurs de 5 descentes aménagées, 7 passages à gué, 3 350 m de clôtures, 13 pompes de prairie, 1 pompe solaire par l'entreprise SARL FRANCK RENIER pour un montant de 64 467,60 € TTC. Il indique que l'entreprise effectuait ses premiers travaux en milieux aquatiques donc quelques ajustements à réaliser de leur côté. Il mentionne la réception des travaux le 21 Octobre 2016.



Il stipule par rapport aux pompes de prairie que les éleveurs étaient réservés et qu'au moins pour un éleveur après un temps d'adaptation (en accompagnant les vaches) les aménagements sont fonctionnels. Il précise que la fin des travaux sur l'Annain concerne la plantation.

Monsieur VISI remercie le soutien et la présence de Messieurs BENARD, COSSON et BENOIT de part leur délégation.



## Travaux sur l'Ouatier à Sainte-Solange

Concernant les travaux sur l'Ouatier à Sainte-Solange, Monsieur VISI laisse la parole à Monsieur BARON (Commune de Sainte-Solange) présent au Conseil.

M. BARON précise que l'entreprise CHOIGNOT TP a été très sérieuse, que l'action est une belle vitrine pour la Commune. Il remercie les techniciens et les membres du bureau. Il mentionne un bon résultat avec que des retours positifs actuellement.

Monsieur VISI rappelle la réalisation des travaux par l'entreprise Chognot d'un montant de 27 810,00 € TTC réalisés du 10 au 21 Octobre 2016. La réception des travaux « morphologique » a eu lieu le 24 Octobre 2016 et la plantation aura lieu fin novembre – début décembre. Il insiste sur la présence indispensable sur le terrain d'un technicien pour mettre en forme, calibrer et mentionne la très bonne collaboration avec l'entreprise. Il indique un retour très positif des riverains : avant ils avaient plus l'impression d'un cours d'eau latent et maintenant ils retrouvent un cours d'eau vivant. Le SIVY remercie la bonne collaboration entre l'association de pêche locale, la Commune et les usagers. Néanmoins un léger contretemps avec le propriétaire pour la gestion de la vanne : le SIVY se rendant sur place s'est aperçu de la fermeture de la vanne pouvant engendrer des dysfonctionnements assez délicat par rapport à l'aménagement. Il informe que les techniciens du SIVY ont effectué des expérimentations de gestion de la vanne afin de trouver une solution pour permettre aux propriétaires un niveau d'eau suffisant. Monsieur JOLIVET mentionne des ajustements, des évolutions depuis la signature de la convention il y a maintenant un an et demie. Il précise que l'accumulation de feuilles au devant de la vanne, était par exemple un problème avancé des propriétaires et qui n'avait pas été anticipé par le SIVY.

M. FABRE (Commune de Moulins-sur-Yèvre) précise que lors de l'acquisition de Moulin les propriétaires ne sont pas forcément au courant de la gestion.

M. BENOIT intervient en précisant que le SIVY est en phase de discussion, de négociation avec les propriétaires afin de trouver une solution.

M. VISI précise que les échanges ont néanmoins été bons avec les propriétaires : ils avaient accepté lors de la signature de la convention de laisser la vanne ouverte durant 3 semaines, ce qui a été fait. Le plus regrettable pour le SIVY est que les propriétaires n'ont pas contacté les techniciens avant de fermer la vanne, ce qui aurait pu être préjudiciable pour les banquettes en cours de consolidation.



## Travaux pont de Couet

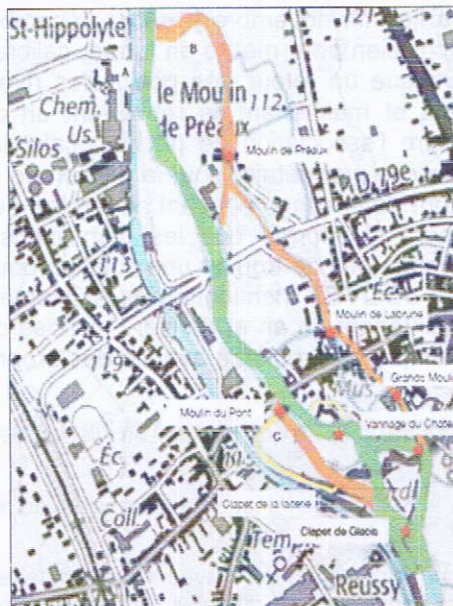
Monsieur VISI précise la réalisation des travaux sur le Pont de Couet du 08 au 09 Novembre 2016 par l'entreprise Millet et Fils pour un montant de 2 808,00 € TTC. Il indique lors de la consultation deux possibilités d'interventions : l'échancrure ou la recharge tête de radier pour casser la chute. La solution retenue par le Syndicat fut le deuxième choix la recharge : création d'un seuil pour réhausser la ligne d'eau et casser la chute en apportant du gravier grossier sans toucher à l'ouvrage.





## Etude Continuité Yèvre Aval

Monsieur JOLIVET rappelle l'étude en cours de 28 ouvrages de Mehun-sur-Yèvre à Vierzon d'un montant de 143 000 € TTC réalisée par le Bureau d'Etude Hydro-M. Il indique la validation des phases 1 et 2 d'un montant de 37 000 € TTC. Suite à cette validation l'axe préférentiel de cheminement a été déterminé pour 8 ouvrages. Il informe prochainement le démarrage de la phase 3 la plus difficile (sous-traitance) : topo/plans : simulations et développement différents projets, données produites – existantes (viabilités des données existantes) : difficultés calages évolution des cours d'eau.



## Plantation des bords de berges

Monsieur VISI aborde rapidement la fin des travaux sur l'Annain (Millet et Fils) et l'Ouatier (Chognot) avec la plantation de 240 arbres et arbustes.

## Comité restreint de suivi du Contrat Territorial

Monsieur JOLIVET indique rapidement les différents points abordés lors de la réunion du 04 Octobre 2016 à Saint-Eloy-de-Gy avec les partenaires :

- organisation en vue de la fusion avec le SIAVB, point sur les Contrats Territoriaux,
- point sur les actions en cours,
- organisation des interventions à réaliser en 2017,

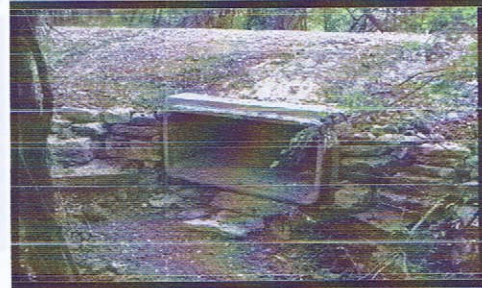
Il mentionne également les principales décisions prises :

- démarrage des études suivantes « continuité » en 2<sup>nd</sup> partie 2017,
- déplacement d'interventions « embâcles »,
- indicateurs de suivi complémentaires pris en charge par le Département,
- partage des tâches entre agents.

## Opérations ponctuelles

- Parassy

Concernant l'aménagement du pont cadre sur la Commune de Parassy, Monsieur JOLIVET mentionne que les travaux réalisés par Axiroute d'un montant en charge du SIVY de 5 541,00 € TTC seront réceptionnés prochainement.





## - Rians

Monsieur VISI stipule que les travaux initialement prévus après les travaux de l'Ouatier à Sainte-Solange ont été reportés l'année prochaine. Il précise qu'au départ il était question de fermer la circulation, ce que la Commune de Rians avait refusé. L'entreprise CHOIGNOT a donc proposé l'utilisation d'un 15 T. Se rendant sur les lieux lors de la visite de chantier, ils se sont rendus compte qu'une 15 T ne suffirait pas. Une 20 T demandant la fermeture complète à la circulation.

M. DESROCHES (Commune de Rians) précise que la proposition de l'entreprise avec un 15 T n'était pas suffisante et qu'il fallait donc fermer entièrement la circulation. En ayant que quelques jours pour demander l'autorisation de fermeture complète de la circulation et ayant des travaux sur la déviation proposée (Commune des Aix d'Angillon), la Commune a choisi reporter les travaux en 2017.

M. FABRE (Commune de Moulins-sur-Yèvre) demande pourquoi une entreprise locale n'effectue pas les travaux.

M. BENOIT indique que peu d'entreprises locales ont répondu au marché simplifié et que celle retenue était la plus intéressante au regard des critères prédéfinis (technicité/coût). Il précise néanmoins que sur les 11 entreprises sollicitées pour les travaux de l'année 2016, 9 sont locales.

M. VISI précise que les DCE sont sur une plateforme de dématérialisation et sur le site internet du SIVY et donc disponible à tous en respectant un règlement de consultant.

## - Commune de Vouzeron

Monsieur VISI indique la réfection de la digue et de la mise en place d'un pont cadre au plan d'eau de la font suite à la crue de juin 2016. Il précise que le maître d'ouvrage est l'ONF accompagné du SIAVB et du SIVY. Il mentionne que les travaux ont été réalisés par l'entreprise Millet et Fils pour un montant de 40 000 € TTC (subventionnés par l'AELB).

### Inondations

Monsieur JOLIVET précise suite aux événements de juin 2016 la sollicitation par les financeurs pour les demandes de subventions exceptionnelles et d'un avis technique des techniciens du SIVY.

Il indique une réunion en sous-préfecture le 26 Octobre 2016.

Il informe d'une réunion en Préfecture avec les syndicats de rivières le 29 Novembre 2016 pour un retour sur les inondations.

Monsieur JOLIVET mentionne également les rencontres SIVY-EPCI FP concernant la GEMAPI : Terroirs d'Angillon, Terres Vives, La Septaine, Communauté d'Agglomération Bourges Plus. Il précise qu'il en reste encore à rencontrer comme Vierzon Sologne-Berry, Terres d'Yèvre,...

## **DIVERS - COMMUNICATION**

### Vidéo documentaire

Monsieur JOLIVET précise que la vidéo documentaire est disponible depuis le 19 Octobre 2016 lors de la signature du Contrat Territorial. Il mentionne aux délégués de la diffuser le plus largement possible (site internet des Communes, Associations locales...).

### Beachflags

Monsieur JOLIVET indique que deux beachflags seront réalisés par l'entreprise de Communication Amby'Pub pour un montant de 393,60 € TTC.



### Polo

Monsieur JOLIVET précise que l'entreprise Arcancier va réaliser 20 broderies – logo SIVY (polos manches courtes-longues) pour un montant total de 409,20 € TTC.



## FUSION SIVY-SIAVB

Monsieur JOLIVET évoque la notification de l'arrêté préfectoral le 04 Novembre 2016 pour une fusion à compter du 01 Janvier 2017. Sur les 52 Communes il précise que 51 Communes ont délibéré favorablement et une défavorablement.

Concernant le projet de statut, il indique que lors des réunions de travail ils ont été validés et seront présentés à l'administration prochainement pour un passage en Conseil Syndical. Il mentionne les évolutions suivantes :

- article 1 : ajout des 4 communes : Mery-es-Bois, Neuvy-sur-Barangeon, Saint-Laurent et Vouzeron,
- article 5 : délocalisation des Comités syndicaux,
- article 6 : composition du bureau : 1 Président, 5 Vice-Présidents et 3 autres membres.

Il aborde les projections des cotisations 2017 via le tableau ci-dessous :

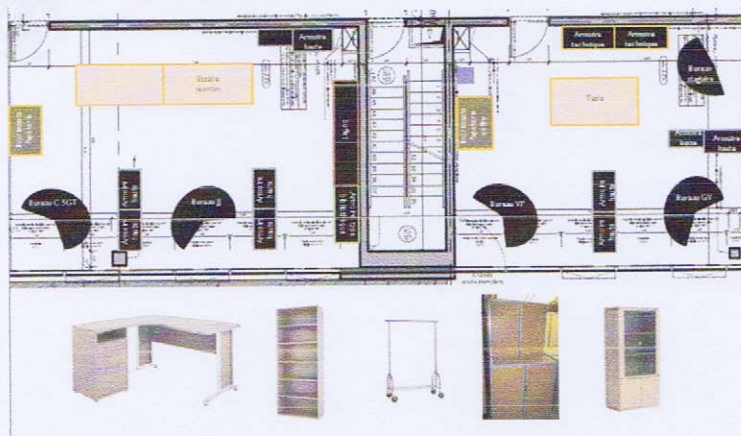
Communes	Clé SIVY Base 170000€	rapport aux contributions actuelles	Base actuelle SIVY (2015-2020)	Prévisionnel SIAVB 2016	Cotisations 2016 SIVY / SIAVB
Allogny	2 039.4 €		169.5 €	2 018.8 €	2 188.3 €
Allouis	1 986.8 €		1 062.8 €	894.8 €	1 957.6 €
Aubinges	642.5 €		797.0 €		797.0 €
Avord	3 772.2 €		3 791.7 €		3 791.7 €
Azy	297.6 €		274.8 €		274.8 €
Baugy	2 415.9 €		2 693.9 €		2 693.9 €
Berry-Bouy	2 146.3 €		2 250.2 €		2 250.2 €
Bourges	61 258.6 €		61 769.4 €		61 769.4 €
Brécy	1 272.5 €		1 238.4 €		1 238.4 €
Chaumoux-Marcilly	47.0 €		57.2 €		57.2 €
Couy	157.3 €		185.5 €		185.5 €
Étréchy	683.5 €		412.6 €		412.6 €
Farges-en-Septaine	1 542.0 €		1 553.2 €		1 553.2 €
Foëcy	1 878.6 €		1 925.4 €		1 925.4 €
Fussy	2 879.0 €		2 877.4 €		2 877.4 €
Gron	960.5 €		1 097.9 €		1 097.9 €
Humbligny	191.9 €		258.2 €		258.2 €
La Chapelle-Saint-Ursin	3 700.9 €		3 610.1 €		3 610.1 €
Les Aix-d'Angillon	2 663.0 €		2 926.2 €		2 926.2 €
Marmagne	3 356.6 €		3 348.6 €		3 348.6 €
Mehun-sur-Yèvre	8 000.0 €		8 027.7 €		8 027.7 €
Menetou-Salon	1 484.8 €		1 703.7 €		1 703.7 €
Méry-ès-Bois	1 042.7 €			3 178.4 €	3 178.4 €
Montigny	252.3 €		296.2 €		296.2 €
Morogues	808.2 €		1 125.1 €		1 125.1 €
Moulins-sur-Yèvre	1 352.7 €		1 357.5 €		1 357.5 €
Neuwy-sur-Barangeon	1 747.0 €			2 731.7 €	2 731.7 €



Communes	Clé SIVY Base 170000€	rapport aux contributions actuelles	Base actuelle SIVY (2015-2020)	Prévisionnel SIAVB 2016	Cotisations 2016 SIVY / SIAVB
Nohant-en-Goût	884.3 €		969.2 €		969.2 €
Osmoy	595.7 €		619.9 €		619.9 €
Parassy	373.2 €		500.1 €		500.1 €
Pigny	1 157.7 €		1 082.9 €		1 082.9 €
Quantilly	774.7 €		857.2 €		857.2 €
Rians	1 628.9 €		1 830.9 €		1 830.9 €
Saint-Céols	64.7 €		53.2 €		53.2 €
Saint-Doulchard	12 657.4 €		12 556.1 €		12 556.1 €
Saint-Éloy-de-Gy	2 484.8 €		2 498.6 €		2 498.6 €
Saint-Laurent	727.1 €			1 495.3 €	1 495.3 €
Sainte-Solange	1 933.2 €		2 257.6 €		2 257.6 €
Saint-Georges-sur-Moulon	1 163.4 €		1 283.4 €		1 283.4 €
Saint-Germain-du-Puy	7 288.0 €		7 076.8 €		7 076.8 €
Saint-Martin-d'Auxigny	3 283.2 €		3 115.7 €		3 115.7 €
Saint-Michel-de-Volangis	821.5 €		847.6 €		847.6 €
Saint-Palais	1 144.9 €		917.1 €	420.0 €	1 337.1 €
Savigny-en-Septaine	715.5 €		774.0 €		774.0 €
Soulangis	820.0 €		981.8 €		981.8 €
Vasselay	1 923.9 €		1 805.0 €		1 805.0 €
Vierzon	13 562.9 €		11 827.7 €	229.2 €	12 056.9 €
Vignoux-sous-les-Aix	1 165.5 €		1 201.3 €		1 201.3 €
Vignoux-sur-Barangeon	3 348.8 €		188.9 €	1 597.3 €	1 786.2 €
Villabon	890.2 €		1 007.5 €		1 007.5 €
Villequiers	755.3 €		936.1 €		936.1 €
Vouzeron	1 255.2 €			2 221.5 €	2 221.5 €
	170 000 €		160 000.0 €	14 787.1 €	174 787.1 €

### **Organisation de la Cellule Animation SIVY – Bureaux 2017**

Monsieur JOLIVET précise qu'à compter du 01 Décembre 2016, le SIVY sera locataire d'un second bureau et qu'actuellement le mobilier est en commande.



### **Agenda**

Monsieur JOLIVET termine en réalisant un point agenda :

- 23 novembre : plantation Ste-Solange
- 24 novembre : colloque Tours
- 24 novembre : rencontre à Gron
- 28 novembre : plantation Ste-Solange
- 29 novembre : réunion inondations Préfecture
- 30 novembre : Rencontre Avord
- 01 décembre : Location 2nd bureau
- ...
- Début décembre : plantations Colin et Annain
- 7 décembre : Réunion SAGE Ouvrage
- ...
- 21 Décembre 2016 : Entretien individuel
- 01 Janvier 2017 : Fusion SIVY/SIAVB
- 24 Janvier 2017 : Conseil Syndical « Electif »



- Avant 31 Mars 2017 : Conseil Syndical : vote Compte de Gestion, vote Compte Administratif et affectation résultat fonctionnement SIVY-SIAVB, vote BP 2017, indemnités Président et Vice-Présidents, vote membres CAO, membres MAPA, validation RI...

**Le prochain Conseil Syndical « Electif » est programmé :  
le Mardi 24 Janvier 2017 à 18h00, salle espace expositions Ville de Bourges**

Installation nouveau conseil  
Election Président  
Détermination nombre de Vice-Présidents et autres membres  
Elections Vice-Présidents  
Elections autres membres

Délégations Président  
Vote des statuts  
...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20h00 suivi d'une collation.

le Président du SIVY



Monsieur Gilles BENOIT

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA VALLEE D'YEVRE**  
Siège : Mairie de BOURGES

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

- 2 DEC. 2016

